L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur, bon marcheur, HOMER, capitaine W. Gay, ayant la plus grande partie de sa cargaison prêt à être embarquée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, soit sur le pont ou dans la chambre, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
23 avril Nouvelle Levée, no. 28 et 29.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, attendu de jour en jour, repartira pour cette destination, quinze jours après son arrivée. Ce navire neuf doublé et chevillé en cuivre, a une dunette élégante et commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 av THOS. BARRETT & co.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.
La Barge No. 4, partira du Bassin, le jeudi 30 du courant, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
23 avril WM. BAGLEY, Agent.

POUR LE HAVRE.
Le navire ST. LAWRENCE, capitaine Chase ayant la majeure partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour passage seulement ayant des emménagemens supérieurs. S'adresser à bord ou à
25 avril P. J. TRICOU.

POUR MATAGORDA OU POINTE COXE.
La goëlette neuve fine voilière SPARTACUS, chevillée en cuivre, capitaine Condin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser à
WILLIAM BRYAN.
24 avril rue de la Commune no 19.

POUR LA MOBILE—(par le fleuve)—La goëlette PEROU, capitaine Johnston, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et se rendant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
24 av Nlle. Levée, nos. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MARATHON, capitaine R. Eldridge; ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le dit port.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
LAMBETH & THOMPSON,
23 avril rue St. Charles.

POUR TAMPICO.
La goëlette AMERICAINE BEE, capitaine Hall, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour le reste du fret et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
23 avril GARCIA BUYO & Co.

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)
Le paquebot goëlette FANCY, capt Andrews, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH.
25 avril Nouvelle Levée, no 28 et 29.

A FRETER OU A LOUER.
La goëlette fine voilière CAROLINE, capitaine Bickam, doublée, clouée et chevillée en cuivre, du port d'environ 800 barils. S'adresser à
22 avril] JOHN CROSBY, rue de la Douane, no 16.

POUR TAMPICO.
La goelette fine voilière SOPHIA, capitaine Cunningham, A 1 dans les compagnies d'assurance, doublée, clouée et chevillée en cuivre, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens superieurs s'adresser à bord ou à (21 a) HARRISON BROWN & Co.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—Le paquebot régulier, goëlette SARAH, capitaine Stark, ayant à bord la moitié de son chargement partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 avril Nlle. Levée, no. 28 & 29.

POUR APALACHICOLA—Le paquebot régulier, goëlette ATLANTIC, capitaine Sawyer, ayant une partie de sa cargaison engagée et se rendant à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
21 avril Nlle. Levée, no. 28 & 29.

POUR BRAZORIA, [Texas.]—Le paquebot régulier, goëlette SAN FELIPE, capitaine S. Fuller. Pour fret ou passage, ayant des emménagemens très élégans, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou, rue de Chartres, No. 60 à
18 avril E. W. GREGORY.

A FRETER OU A LOUER.
La belle goelette fine voilière ONIKO, capitaine Nickerson, du port d'environ 900 barrils. S'adresser au capitaine à bord ou à
JOHN CROSBY,
17 avril rue de la Douane no.

POUR LA MOBILE (par le lac.)
La goelette paquebot MONTGOMERY, capt. A. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
15 avril no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goelette S... capitaine A. Smith, prête à prendre à bord la plus grande partie de sa cargaison qui est en partie engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
14 avril Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA VERA CRUZ.
Le brick méxicain bien connu, GEN. SANTANA, capitaine Vanstavoren, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment pour la susdite destination, pour balance du fret ou passage, s'adresser à
13 avril M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LE HAVRE.
Le navire NORTH AMERICA, capt. Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier A. L. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à
TH. NICOLET & Co.
7 avril rue Bienville no 26.

PROPRIETES A LOUER.
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tréme et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
29 avril ☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

TRAITES—Billet d'échange sur Londres, pour 2498 livres sterling, à vendre par
LAMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.
8 avril

200 Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses Gruaud la Rose et vieux St. Julien; 25 caisses Hermitage blanc; 100 caisses Hoch heimer, Geishenmer et Rhanberger; 200 paniers de Champagne, marque de l'étoile et la couronne, ainsi que porcelaine française, linge de table et toile à draps, bas de soie, brodures, batistes, rubans, gants &c. à vendre par
CAZEAUX & BIJOTAT.
14 avril rue du Camp no. 36

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Mexique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verres do. &c, sujets au remboursement des droits.
Fayence—180 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Mexique, à vendre par
JAMES M. CROSBY.
9 avril—☞ rue de Chartres no. 40.

VINS.
UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.
Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.
Les consommateurs qui feront leur provision à son chaix sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. 29 fev—3m

VAUXHALL.
A LOUER la buvette et le restaurat du susdit établissement pour la saison prochaine. S'adresser au propriétaire du jardin, avant samedi prochain, rue de la Commune, audessous de la rue des Remparts.
N B—La personne qui louera sera tenue à n'avoir que des articles de première qualité. 22 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Samedi 2 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett:

CHARLOTTE, mulâtresse, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière americaine, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, sujet fidèle, depuis 5 ans dans le pays; garantie des vices et maladies prevus par la loi. Conditions comptant.

L'acte de vente pardevant Félix Armas, notaire public, aux frais de l'acquereur. 27 avril

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

MERCREDI 23 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à la requête d'Horace C. Cammack, syndic des créanciers de Gideon C. Forsyth, les propriétés ci-dessous décrites:

Une pièce de terre située près le détour des Anglais, paroisse de Plaquemine, à environ 5 lieues au bas de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve et mesurant six arpens de face, terminé dans la ligne supérieure par la propriété de Thomas A. Morgan, et dans la ligne inférieure par celle de Maurice Cannon, et terminant en pointe sur l'arrière des dites lignes à une profondeur de 22 arpens, suivant le plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public.

La susdite propriété fut publiquement vendue par le susdit encanteur, en vertu d'un ordre de la cour du 1er. district judiciaire, donnée dans l'affaire de Gideon C. Forsyth contre ses créanciers, et adjugée à feu Pierre Lacoste, le 23 avril 1833. Les conditions de la dite adjudication n'ayant pas été remplies par le dit Lacoste, ou ses ayans cause, la sur-vente en sera faite aux risques et périls de la succession.

Conditions de la vente: $666, 66 payable le 29 avril 1835 pour papiers endossés à satisfaction, la balance comptant. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, notaire public. 27 av

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI 30 avril, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves de valeur ci-dessous nommés savoir:

DERI âgé d'environ 23 ans, excellent cocher, palfrenier et bon dans une presse. Il a vécu longtemps à la campagne, parle anglais et français, peut déchiffrer les marques et les numéros, est spécialement utile à une presse ou à recevoir des marchandises sur la Levée.—Entièrement garanti.

BEN, âgé d'environ 30 ans, possède les mêmes qualités que Lévi, excepté qu'il n'entend rien aux marques ni au chiffres, mais il est très entendu dans les affaires et très intelligent—complettement garanti.

AMOS, âgé d'environ 22 ans, possède toutes les qualités décrites, excepté qu'il n'entend rien aux marques ni aux chiffres—complettement garanti.

Conditions: 6 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque.

Actes de vente pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PLUS—à 4 heures P. M. même jour, il sera vendu aux magasins nommés les Trois Sœurs, occupés par M Joseph Webber.

6 drays et 3 charrettes chacun avec chevaux et harnais complets.

Conditions: 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction. 25 avril

PAR ISAAC L. McCOY,

JEUDI, le 30 avril, à midi, à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu, d'ordre de MM. Glendy Burke et J. C. Whitall, syndics de la succession de Mathan Goodale, les propriétés ci après cédées par le dit Goodale à ses créanciers, savoir:

TROIS TERRAINS.

Les nos 1, 2, et 3 s'adjoignant et situés dans le Sud de la Nouvelle Levée, entre les rues Delor et Louisa;

No 1 mesure 23 pieds 6 pouces et 3 lignes de face, sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce et 4 lignes d'un côté, et 104 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'autre, s'élargissant dans la profondeur.

No. 2 touche au no 1 et mesure 21 pieds 6 lignes de face, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 6 lignes d'un côté, et 72 pieds 6 pouces et 3 lignes de l'autre, et 36 pieds sur une ligne oblique dans la profondeur.

No. 3 touche au no 2 et mesure 47 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds 6 pouces et 3 lignes d'un côté et 82 pieds de l'autre; les deux lignes formant une pointe dans la profondeur. Pour plus amples informations on refère aux plans qui sont exposés à l'Arcade.

Conditions: 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et divisés en coupons à la convenance des syndics. 27 mars—9

PAR J. B. BLACHE,

IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Girod et des Magasins, ayant 38 pieds 10 pouces de face à la première, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la seconde; ensemble une maison basse, en briques, couverte en tuiles, composée de 4 pièces; une cuisine haute en briques, couverte en ardoises.

Conditions: $3000 payables, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 25 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI 30 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Carondelet et Bassin—Tout le contenu d'un cabaret consistant en liquides et autres articles. 29 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 30 avril 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes, 1. Une maison située au faubourg Annonciation, composée de quatre appartemens, une galerie, 2 cabinets, située dans l'ilet no. 37, sur un terrain de 30 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur; la dite maison est briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux.

2. Une maison ou salle de bal, bâtie sur un terrain joignant la maison ci-dessus de 30 pieds de passage à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur.

3. Une maison située à l'encoignure du Bassin et de l'Annonciation, ayant 2 appartemens, une galerie et deux cabinets, sur un terrain de 30 pieds face sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française, les dites maisons sont en tres bon etat.

Conditions: un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente pardevant F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 avril

AVIS AUX CHARPENTIERS ET AUX CONSTRUCTEURS.

Bois de construction à vendre à l'encan:

LA vente des bois de construction qui dut avoir lieu au moulin à scie de Gand, faubourg Livaudais, joignant le moulin de M. Walsh ayant été renvoyée, à cause du mauvais tems, recontinuera positivement jeudi prochain, 30 avril, à 4 heures de l'après midi. Elle consiste en planches de 1, 1¼ 1 1-2 pouces bien préparées et une grande quantité de madriers propres aux maisons en bois, tels que poteaux, solives, soliveaux, poutres, etc.

La plus grande partie de ce bois est de première qualité.

Conditions: pour tout somme s'élevant à $100 et audessous, comptant; depuis $100 jusqu'à 250, 90 jours, et pour toute somme audessus, six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

N. B. Les chars du chemin à coulisses de Carrollton partent à toutes les demi-heures du jour, de l'encoignure des rues Baronne et du Canal, et s'arrêtent à une très petite distance du lieu de la vente. 28 av—3

PAR P L B DUPLESSIS, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans l'affaire de John Gibson contre ses créanciers, j'exposerai en vente Jeudi le 30 avril 1835, à midi, à l'Imprimerie du 'Louisiana Advertiser' la propriété suivante, savoir:

L'Imprimerie du "Louisiana Advertiser" ensemble tout ce qui appartient à la dite Imprimerie tels que linasses, liste de souscription &c. comme acquis par le dit John Gibson, par acte passé pardevant Wm. Y Lewis, notaire public, le 19 de décembre 1833.

Conditions de la vente: $3000 comptant, la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, du 19 décembre 1834, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 avril—4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1e. district judiciaire.—Irving J. Hershell vs. ses créanciers.—Attendu que Irving J. Herschell, débiteur insolvable, actuellement détenu, en conformité avec l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour en obtenir le bénéfice, a présenté sa pétition et cédule à la cour du 1er. District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane. Avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont cités à comparaître par devant la dite cour, jeudi, le 30ème. jour du mois d'avril, à 10 heures du matin, pour y déduire les raisons pour lesquelles la prière du dit pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas élargi.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 7me. jour d'avril, l'an de notre seigneur 1835.
9 avril—2ps J. L. LEWIS, greffier.

AVIS.

LA compagnie du gaz ayant reçu une quantité de demandes des personnes qui désirent éclairer leurs maisons par le moyen du gaz, a l'honneur de prévenir le public qu'elle recevra sous peu une étendue d'environ 15 milles de tuyaux, dont une partie sera d'abord placée à partie de la presse à coton d'en haut, en suivant la Levée, jusqu'au chemin à coulisses, rue Royale, ainsi que les rues qui intersectent. Les personnes qui désirent se fournir de gaz sont priées de s'adresser le plus tôt possible au bureau de la Compagnie, afin de s'assurer d'être servies conformément à leurs ordres, qui seront les premiers remplies dans les rues qui emploieront le plus de gaz.

Par ordre du président,
GEO. HOLLAND,
Secrétaire des travaux du gaz.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achette des traites sur le Nord à 60 jours, à 1 1-4 d'escompte. [17 avril] J. B. PERRAULT, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

Succession de feu Nathaniel Emerson.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 19e. jour de février 1835, donné dans l'affaire de ladite succession, et sous la direction des exécuteurs testamentaires dudit Nathaniel Emerson, il sera vendu publiquement, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Poydras, le jeudi 30e. jour d'avril suivant, à midi, les propriétés de valeur ci-dessous décrites, appartenant à ladite succession, savoir:

Trois terrains situés au coin des rues du Camp et Poydras, savoir:

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues du Camp et Poydras, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp et une profondeur de 56 pieds 8 pouces sur la rue Poydras.

Lot n. 2, joignant le n. 1, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, sur une profondeur de 56 pi. 4 pouces.

Lot n. 3, joignant n. 2, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp et la même profondeur.

Six belles maisons en briques et à deux étages, situées au coin des rues Delor et Fouché, chaque maison ayant six appartemens, cuisine en briques, bonne cour, citernes, etc., et le tout couvert en ardoises.

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues Delor et Fouché, ayant 18 pieds 4 pouces face à la rue Delor, et 80 pieds de profondeur sur la rue Fouché.—Lot n. 2, joignant le n. 1, ayant 19 pieds 6 pouces de face à la rue Delor et une profondeur.—N. 3 joignant n. 2, ayant 19 pieds 5 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 4 joignant le n. 3, ayant 19 pieds 5 pouces à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 5 joignant le n. 4, ayant 19 pieds 9 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur.—N. 6 joignant le n. 5, ayant, face à la rue Delor, 22 pieds 3 pouces et la même profondeur.—N. 7, faisant face à la rue Fouché, faisant arrière les n. 1 et 6, ayant une face de 20 pieds sur la rue Fouché et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Lot n. 8, joignant le n. 7, ayant sur la rue Fouché 21 pieds 1 pouce de face et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant une ouverture dans la profondeur de 59 pieds 4 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Trois jolis magasins couverts en ardoises, situés sur la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph, étant les n. 108, 109 et 110.

N. 1, face à la Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces et une profondeur à peu près de 123 pieds, et ayant dans la cour un excellent hangar;—le petit magasin est le n. 108.

N. 2 joignant le n. 1, ayant 18 pieds 10 pouces face à la Nouvelle Levée et une profondeur de 124 pieds, avec un bon magasin de dépôt à deux étages dans la cour, étant le n. 109.

Lot n. 3 joignant le n. 2, ayant 23 pieds 5 pouces de face à la Nouvelle Levée et une profondeur d'environ 125 pieds, et un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la profondeur, c'est le n. 110.

Trois autres magasins à deux étages, en briques, couverts en ardoises et parfaitement conditionnés, situés dans la rue du Commerce.

N. 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du n. 3.

N. 5 joignant le n. 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi, face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104, touchant à la profondeur du n. 2.

N. 6 joignant le n. 5, ayant face à la rue du Commerce, 21 pieds 11 pouces et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du numéro 1. La fondation de la muraille de division entre les numéros 5 et 6 est posée, mais n'est pas encore finie.

Un terrain vide de grande valeur situé sur South Market street, entre les rues de la Nouvelle Levee et Tchoupitoulas, vis à vis le marché dans le faubourg Ste. Marie, ayant 21 pieds 7 pouces de face et 7 pieds de profondeur.

Deux terrains au coin des rues des Religieuses et du Marché, dans l'ilet n. 7 17, faubourg Annonciation, vis à vis la pompe qui s'élève en ce moment ci.

N. 1 faisant l'encoignure des rues Religieuses et Market street, ayant 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et demi face à la rue du Marché.

N. 2 joignant n. 1, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Trois terrains situés au coin des rues Hevia et St. Jean, faubourg Ste Marie, savoir:

Lot n. 1, faisant l'encoignure des rues Hevia et St. Jean, ayant face à la rue Hevia 28 pieds 5 pouces et une profondeur de 100 pieds face à la rue St. Jean.

Lot n. 2 joignant le n. 1, 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia, et une profondeur de 100 pieds.

Lot n. 3, joignant le n. 2, ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

La moitié indivise de trois terrains dans l'ilet n. 6, dans le faubourg des Religieuses, joignant les propriétés de M. Crocker.

Lot n. 3, face à la rue Soubise, entre les rues Félicité et Ste. Marie, ayant 60 pieds 4 pouces face à la rue Soubise et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Lot n. 4, joignant le lot n. 3, ayant 37 pieds 8 pouces de face et une profondeur de 109 pieds 10 pouces.

Lot n. 11, face à la rue Elisabeth, entre la rue Félicité et la rue Ste. Marie, ayant 37 pieds 8 pouces face à la rue Elisabeth et une profondeur de 159 pieds 10 pouces.

Deux terrains sur une allée courant parallèle avec la rue Delor, de la rue Fouché à la rue Tchoupitoulas, mesurant ensemble 51 pieds 8 pouces face sur ladite allée, et une profondeur de 17 pieds 8 pouces sur la rue Fouché, et 8 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas, et 53 pieds 6 pouces de profondeur sur ligne parallèle.

Le tout conformément aux plans dressés par M. C. F. Zimpel, député-voyer des Etats Unis.

CONDITIONS: 1, 2 et 3 ans de crédit, sans intérêt, pour billets endossés à satisfaction et divisés en coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires.

Les actes de vente seront passés par-devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs.
28 mars.—16.3ps.

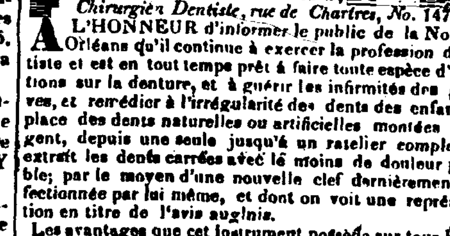

D. T. EVENS,
Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la denture, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents carrées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en titre de l'avis anglais.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 de l'après midi. 24 avril—1m

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

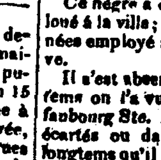

Pour l'arrestation du nègre BILL ou WILLIAM, ne parlant qu'anglais; taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces mesure française, âgé d'environ 36 ans, ayant de la barbe et des favoris, une cicatrice très apparente lui traverse obliquement le sourcil gauche. Il porte ordinairement ses vêtements sales et en désordre.

Ce nègre a conduit pendant l'année 1834 un tombereau loué à la ville; avant ce tems il a été pendant plusieurs années employé à bord d'une goelette naviguant sur le fleuve.

Il s'est absenté vers la fin de janvier dernier, depuis ce tems on l'a vu en divers endroits, mais surtout dans le faubourg Ste. Marie. Il cherche du travail dans les lieux écartés ou dans l'intérieur des Magasins; il n'y a pas longtems qu'il a travaillé dans celui de la rue du Camp portant le no. 49.

Tout gardien de geole &c. entre les mains duquel il pourrait être remis est prié d'en donner avis au soussigné en le chargeant des frais que cela occasionnera.

PIERRE LEMOINE.
22 avril—3 22 24 et 29 rue Royale no. 139.

ON désire louer cinquante hommes pour bûcher du bois de chauffage. S'adresser encoignure Nouvelle Levée et Girod. 17 avril—20

VINGT actions de la Banque de l'Union, à vendre par
25 av ED. GOTTSCHALK, courtier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Honoré Labau h. c. l. savoir:

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, ayant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Conrotte et de l'autre par Alex. Milne; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère; avec diverses bâtisses dessus.

Nota:—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'étendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1. Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet.
2. Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.
3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.
4. Moses, nègre americain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.
5. Bob, nègre américain, depuis son bas-âge dans ce pays, âge d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.
6. Charles ou Nounoutte, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.
7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.
8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue affectée.

Conditions: les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de credit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.
29 avril—10,2ps.

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu lundi 29 mai prochain sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse en daté du 21 avril 1835, les propriétés suivantes dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Manette de la Ronde et son époux, Mr. Casimir Lacoste, savoir;

1o. La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située en cette paroisse, à 5 milles audessous de cette ville, rive droite du Mississipi; mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 60 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété appartenant à Mr. Fasende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc. appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite habitation, savoir: Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 30 ans; Jasmin, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charles, de 30 ans; Joseph Lafourche, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 50 ans; vieux Louis, de 70 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 30 ans; Voltaire, de 31 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 40 ans; Jean Louisa, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Maraya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ans; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichim, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans; Pierre, de 55 ans; Frank; de 22 ans; Jerry, de 25 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick, de 22 ans; Old Elick, de 44 ans.

Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci-dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Les 16 esclaves suivans, savoir: Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; Auguste, de 35 ans; Vulcain, de 35 ans; Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 14 ans; Rosechan, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.

Conditions: les esclaves ci dessus seront vendus, un par un, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public. 23 avril 9,2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 28 mars 1835, il sera vendu le mardi 5 mai prochain, à midi à la Bourse Hewlett, l'esclave ci après, dépendant de la succession de feu Alexander Delhommer, savoir:

Joé, âgé de 25 ans, nègre de champ, maronneur.

Conditions: la moitié payable le 1er mars 1836; et l'autre moitié le 1er mars 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 avril

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Vendredi, 1er. mai, à midi précis à la Bourse de Hewlett, si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici à cette époque, la négresse MARIE, africaine, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

On ne la vend que par ce que son maître part pour France. S'adresser au bureau d'encan, rue de Chartres no. 110.
7 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 12 mars 1835, il sera vendu le samedi 9 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour opérer un partage entre les sieurs Joseph Dufossat et Basile Beauregard, administrateurs des biens de ses enfans mineurs.

Une terre établie en briqueterie, située dans la paroisse St. Tammany; au lieu dit Bonfouca, entre les bayous Paquet et Liberté; le tout conformément au plan dressé par A. d'Hébécourt, député voyer de la Nouvelle Orléans, le 6 décembre 1831, lequel est déposé au magasin des susdits encanteurs et sera exhibé au moment de la vente.

Conditions: 1, 2 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 7 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession d'Henry Babcock.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu mardi, 5 mai 1835, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, faubourg Ste Marie, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu Henry Babcock, savoir; deux actions de la compagnie d'assurance de l'Etat de la Louisiane, et vingt actions de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Conditions—60 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 21 avril

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 5 mai 1835, à midi précis, à la Bourse d'Hewlett:

Un terrain situé au faubourg Montreuil, rue Désirée, no 5, mesurant 53 pieds de face à la susdite rue, sur une profondeur de 120 pieds. Il existe sur ce terrain une maison presque neuve, mesurant 32 pieds 5 pouces carrés et divisée en cinq appartemens, puits, latrines etc.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public aux frais des acquéreurs. 22 avril

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, pour clore une facture, Vendredi 1er mai prochain, à 4 heures de l'après midi, au no 89, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

26 collis drogues, médicamens, préparations chimiques, sondes élastiques, bandages, séringues, &c. le tout de bonne qualité et en bon ordre.

Conditions à la vente. 28 avril

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. district de la Ville de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la première série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 14 mai prochain le sixième-dixième du montant de leurs souscriptions.

Par l'article 5me des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la Compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis, et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.
13 avril FLEURY GENERELLY, secrétaire.

AVIS

B BOUNY ayant été nommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, prévient ses amis et le public, qu'il se chargera de toutes les ventes de marchandises, propriétés foncières et esclaves que l'on voudra bien confier à ses soins et se transportera à cet effet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Royale no. 112.

P. S.—Il profite de cette circonstance, pour renouveller ses offres de services, aux personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère pour toutes les transactions de courtage, qu'il continuera comme par le passé.
21 avril—15,3ps

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général; en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui règnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui désireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gaulhiac, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co, prendront également des arrangemens pour des apprentis. 9 avril—1m

CASSE—40 caisses à vendre par
10 avril WHITE & Co.

A. Gurney contre le bateau à vapeur Freedom.
Victor David contre le même.

COUR DE PAROISSE.—En vertu de 2 ordres de saisie et de vente à moi adressés par l'honorable cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 25 mai, à une heure de relevée,

Le bateau à vapeur Freedom, son ameublement ainsi que ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. FRED. BUISSON, shérif.

Alexander H. Smith contre P. K. Wagner.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'ud ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 30 mai prochain, à une heure de la relevée, les esclaves Lydia et Clara, saisies dans l'affaire ci-dessus—conditions, comptant. FRED. BUISSON, shérif.
28 av

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régistre des testamens—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 25 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque [en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5.700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $130 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2, Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en briques.

2 Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dependances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandisqu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'entoure la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3, Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses et biens qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $16 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

98 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.
27 mars—30 W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé.) E. D. WHITE,
Par le Gouverneur, (contre signé) MARTIN BLACHE, secrétaire d'Etat.
8 avril—30

LE soussigné offre en vente, 100 barrils claret de Bordeaux; 20 demi pipes vieille eau de vie de Cognac; 10 pipes de genièvre de Hollande; 8 pipes madère de Sicile; 6 boucaux rum de la Jamaique; 500 damejeannes:

D'importation directe et ayant droit au retrait des droits.

AUSSI.—200 boites de harengs; 100 boites de savon; 200 paniers de bouteilles; 20 barils huile de Sperm; 30 tierçons de riz; 25 boucaux de sucre. Et un assortiment général d'épiceries. S. L. SASSINOT.
17 avril rue St. Louis no. 90.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la ville de la Nouvelle Orleans.

LA direction, de la dite compagnie, dans sa séance du 20 courant, a résolu que les souscripteurs au fond capital de la dite association qui à dater d'aujourd'hui, n'auront pas payé leurs premiers dixième, dans le délai de dix jours, seront poursuivis pardevant une cour de justice pour le dit paiement.

Par ordre de la direction.
23 avril FLEURY GENERELLY, secrétaire

20 Belle couvertures françaises; 3 pointe de la manufacture de J. Bertin. de Montpellier, en débarquement du navire Dorothea et à vendre par
THEODORE NICOLET & co.
8 avril no 26, rue Bienville.

CHARBON.
500 Barrils de charbon de Springfield, à vendre par W E & R MURPHY.
Bassin no. 13, entre les rues Toulouse et St. Louis.
15 avril—15

RECU par le navire Orleans et à vendre par le soussigné:
Mousselines de soie, do française, do jaconets, do demi deuil; mousseline à moustiquaires 10¼, fichus de soie, do de gaze, do crêpe, do crépons, rubans gaze, do hernani, do crêpe, schâles bobinet blancs et noirs, voiles do, gants en filets de soie, bas de soie noirs et blancs, bas coton, do brodés, demi-bas do, toile à drap 12¼, toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, ouvrées de Russie, do d'Irlande, etc.
15 avril A. G. COCHRANE.

LES sieurs Cordeviolle et Lacroix, marchands tailleurs font savoir au public que M. E. Cordeviolle, l'un des associés devant partir pour France, ils se chargeront de faire exécuter à Paris, et avec soin les ordres qu'on voudra bien leur confier. Ils saisissent cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent à vouloir régler leurs comptes avant le 10 mai prochain. 16 avril—10,3ps

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.
13 avril P. CUSACHS & Co.

VINS—50 barrillets vin sec de Malaga; 20 do canarg, 20 do St. Lucar, 10 porto, 2 demi pipes vieux sherry, 500 caisses de claret, à vendre par
WHITE & Co.
12 avril rue de la Douane, no. 20.

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY.
6 avril rue la Nlle Levée, no 28.

A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE D'OR
No. 92, Vieille Levée.
RECU par différens arrivages, et à vendre au magasins des soussignés:
Belles bottes en veau, cousues et clouées, cuir de veau-marin; souliers et escarpins de veau cousus, do de toutes descriptions pour enfans, un assortiment complet de broquins et souliers pour dames et enfans, à vendre par
11 avril Wm HOLMES & co.

10 Demi pipes d'eau de vie à vendre par
TOURNE & BECKWITH.
23 avr Nouvelle Levee no 28 et 29

A VENDRE 150 barriques vin de Bordeaux de diverses qualités; 44 tierçons vin blanc vieux, de Graves; 25 do Haut Sauterne, 40 demi barriques vinaigre blanc; 50 caisses de 24 demi bouteilles vin rouge Margaux; 18 dame jeannes eau de vie de Cognac, première qualité. S'adresser à Félix Labatut, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, ancienne maison de A. L. Boismare.
20 avril FELIX LABATUT.

FARINE & WHISKEY—200 barils farine et 100 barils whiskey, en débarquement des bateaux à vapeur à vendre par ORAIN & MIGNON,
20 avril no. 7, Nlle. Levée.

GLACES ET SORBETS.
LES encouragemens que j'ai reçu l'année dernière de vous, mesdames, m'ont engagé à choisir un local où je pourrai, quelque fût l'état du ciel, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'aura rien qui rappèle un café, car rien n'y sera donné que ne puisse boire une femme; elle ne sera qu'un lieu de réunion où l'on aimera à se rendre, parceque tout y rappèlera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir.
Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la variété tous les doux breuvages, comme groseilles gazeuses, limonades gazeuses, orangeade et les sucs de tous les rafraichissans. ☞Nous ouvrirons dimanche, 12, rue Royale entre Ste. Anne et Orléans.
11 avril—1m GRENIER, confiseur.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE.

LES souscripteurs au fond capital de l'Hôtel de la Bourse, sont prévenus que le montant requis par la 4me. section de la charte a été souscrit.

Conformément au vœu de la 2me. section de la dite charte les commissaires soussignés donnent avis par le présent qu'une élection de cinq directeurs chargés d'administrer les affaires de la dite compagnie, aura lieu au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7, le 30 avril courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

John B. Byrne,	Ben. Hart,
Peter Dutoys,	Jas. R. Herrett,
James T. Peters,	Benj. Levy,
Rich. O. Pritchard,	Wm. Debuys,
Jas. H. Caldwell,	Wm. Freret,
W. W. Montgomery,	T. Montgomery,
Jas. P. Freret,	Thos. Banks,
Manuel White,	W. T. McLean
Nathaniel Dick,	Lucien Hermann,

Avis aux entrepreneurs.

On recevra des propositions pour la construction de "l'Hôtel de la Bourse" sur un lot de terre faisant face aux rues St. Charles, de la Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, suivant les plans et devis, tracés par Messrs. Gallier et Dakin, au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7. jusqu'au Vendredi 1er. mai prochain. Les propositions pour la pose des pierres, la maçonne et charpente, devront être distinctes.

On exigera un cautionnement pour la fidèle exécution des contrats et pour l'achèvement final de l'édifice au 1er. octobre 1836.

Les paiement seront faits au comptant, au fur et au mesure que l'ouvrage s'avancera.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la compagnie.

Par ordre des commissaires.
21 avril F. BELANGER, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

DES propositions seront reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15e d'avril, pour la construction d'un Hôtel à Carrollton.

Des propositions séparées pour la construction seule, et pour la fourniture des matériaux et la construction seront requises.

Un plan et spécifications peuvent être vus au bureau de la compagnie, rue Baronne. Par ordre du bureau,
8 avril— L. F. GENERES, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigés en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER. } Directeurs.

Par ordre de la direction.
13 avril—30 L. M. GENERES, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi,

James H. Caldwell,	R. F. Canfield,
Thomas Banks,	J. Berry,
Joshua Baldwin,	J. R. Sterrett,
T. C. Gash,	Wm. Debuys,
George M. Lee,	Commissaires.

9 avril—30

$5 DE RECOMPENSE

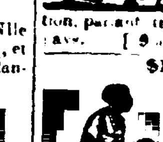

seront données à celui qui ramènera au n 114, rue Royale, entre St. Louis & Conti, ou déposera à la geole de cette ville, un nègre nommé FIRMIN, âgé d'environ 24 ans, d'une forte constitution, parlant très lentement, taille moyenne et créole.
[9 av—] EDM. WILTZ.

$15 DE RECOMPENSE.

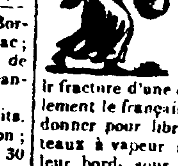

La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou fera loger dans la geole, la négresse américaine MELLY, partie maronne de chez la soussignée, de l'autre bord du fleuve, dans la nuit du 23 au 24 de ce mois; cette négresse est d'une taille un peu audessus de la moyenne—un peu fluette, le nez retroussé et la peau rougeâtre; on la reconnaîtra aisément par la fracture d'une dent de la machoire supérieure, parle également le français et l'anglais, et comme elle tâchera de se donner pour libre. Les capitaines de navires et des bateaux à vapeur sont prévenus de ne la point recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi.
28 av—5 VEUVE GOSSELIN.

$10 DE RECOMPENSE.

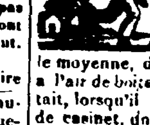

Est parti marron de l'habitation du soussigné, paroisse St. Jacques, il y a environ 15 jours, le nègre nommé SIMON dit POTA, parlant l'anglais et le français, de la taille de 5 pieds, fortement constitué, quoique d'une taille moyenne, d'une complexion très noire, sans barbe. Il a l'air de boiter en marchant; il a la voix grosse, et portait, lorsqu'il s'est échappé de chez son maître, une veste de casinet, du pantalon de cotonnade blanche, et un chapeau noir.

La récompense susdite sera donnée à quiconque le ramènera chez le soussigné, ou le fera loger dans une geole de cet Etat, en s'adressant à M. F. Henry & rans, rue de la Vieille Levée, no. 36.
28 av—6 PAUL BOURGEO

CHEVAUX EPAVES.

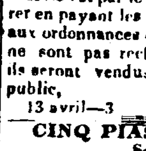

Le 10 du courant, il a été conduit au domicile du soussigné, rue de Tchoupitoulas, no, 544, deux chevaux américains.

Un couleur brun foncé, queue de crin noire, le pied de derrière montoire blanc, âgé de 4 ans.

L'autre couleur brun clair, queue de crins noire, le pied de derrière montoire blanc, une très petite étoile blanche au front, âgé de 5 ans.

Avis est par le présent donné au propriétaire de les retirer en payant les frais d'avis et autres frais, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, et si les dits chevaux ne sont pas reclames et retirés d'ici au 2 mai prochain ils seront vendus ce jour, par P. A. Guillotte, encanteur public, P. AUVRAY,
13 avril—3 inspecteur et commissaire

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque ramenera chez le soussigné rue du Bassin, derrière la chapelle de cette ville, un cheval à poil noir, crinière épaisse et longue; de la hauteur d'environ 14 à 16 paumes. Il a sur le dos une petite tâche; mais n'a du reste aucune autre marque ni étampe. Il a été perdu Dimanche dernier.

Ce cheval cependant est assez généralement connu en ville, car il sert depuis longtems au soussigné à trainer sa charrette d'eau. ANGEL FERNANDEZ.
29 avril—8

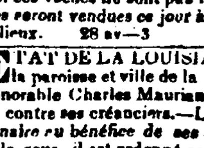

Il a été conduit aux épaves chez M. Albert Piernas, une vache noire, le ventre blanc, les deux oreilles coupées en sifflet, avec un très jeune veau.

Une vache caille brun clair et blanc, la queue coupée au milieu, avec un très jeune veau.

Si ces vaches ne sont pas reclamées avant le 13 de mai, elles seront vendues ce jour à 5 heures de l'après midi sur les lieux. 28 av—3 ALF. LEWIS, syndic.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no 8218—E. B. Hogan contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été adoptée par la cour, il est ordonné par la dite cour, qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant M. Y. Lewis, not. pub. lundi le 1er. jour de juin suivant pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues, et que Thomas Slidel représentera dans cette affaire les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 28 av 1835.
29 av—2ps ARMAND PITOT, greffier.

SUCRE—112 boucaux de sucre de qualité supérieure, débarquant aujourd'hui du Sloop Two Freinds, au Ferry, à vendre par DUCROS & MORPHY.
24 avril rue de la Levée no 28.